

# ALLEMAGNE

## Un système dual

### SYSTÈME ÉDUCATIF

L'éducation relève de la compétence des régions, *Länder*. Il n'existe pas de ministre de l'éducation nationale, il y a 16 ministres, un dans chaque Land.

L'école maternelle, *Kindergärten*, est facultative. L'école élémentaire, s'étend sur quatre années scolaires (classe 1 à 4) et offre la possibilité aux élèves de suivre cinq filières (Cf. figure 1 ci-dessous) :

- **Hauptschule** : s'étend sur cinq années (classes 5 à 9) et constitue l'enseignement secondaire de base qui débouche sur l'obtention d'un certificat qui permet de poursuivre une formation professionnelle ou d'intégrer directement le marché du travail.
  - **Realschule** : s'étend sur six années (classes 6 à 10) et constitue la formation généraliste qui débouche sur l'obtention d'un diplôme de fin de cursus ; elle offre la possibilité aux élèves d'intégrer une formation professionnelle, un lycée technique ou classique (pour les meilleurs d'entre eux).
- En quittant la Hauptschule ou la Realschule (équivalant à l'enseignement secondaire en France), les élèves démarchent les entreprises pour décrocher un contrat d'apprentissage en alternance ou à plein temps.
- **Gymnasium** : l'équivalent du collège et du lycée général en France, il dure 8 ans en moyenne (classes 5 à 12) et permet aux élèves d'obtenir un baccalauréat général (Abitur) et d'accéder à l'université.
  - **Gesamtschule** : établissement d'enseignement secondaire, il est moins fréquenté que les autres cités ci-dessus. Il rassemble les trois enseignements dans un même lieu, le Hauptschule, le Realschule et le Gymnasium.
  - **Sonderschule** : école spécialisée pour certains élèves en situation de handicap tout au long de la scolarité obligatoire.

Depuis 1969, la formation professionnelle prend appui sur des référentiels nationaux. Elle n'est plus axée sur les besoins spécifiques des entreprises formatrices mais plutôt destinée à fournir les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier et à permettre la transférabilité des compétences.

### CHIFFRES CLÉS

- Environ 60 % d'une classe d'âge suit une formation professionnelle dans le système dit « dual » (apprentissage avec contrat de travail).
- Le coût de l'alternance est à la charge de l'entreprise (2,7 % du coût total de la main d'œuvre en 2005) dans la quasi-totalité des cas (en France ce sont les régions ou l'État).
- En 2005, les dépenses publiques pour la formation professionnelle et l'apprentissage s'élevaient à près de 8 % du PIB.
- Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans en Allemagne est de 7 % en 2015 (contre plus de 25 % en France).
- L'Allemagne offre plus de 344 formations en apprentissage à ses élèves débouchant sur des métiers différents (4 000 formations sont proposées par la chambre de commerce et de l'industrie en France).
- Près de 550 000 contrats en apprentissage ont été signés en 2012 sachant que 90 % des entreprises allemandes emploient des apprentis (contre 294 840 pour le secteur privé et 9 682 pour le public en France).
- En Allemagne, 16 % de jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en apprentissage en 2013, contre 5,2 % en France.

### STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF EN ALLEMAGNE

